



**Mairie de Biriatoù**  
**Biriatoùko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 27 septembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Odile CORNU

PRESENTS : Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, Adjointes, M BOUCHON Raynald, M HARAMBOURE Jean-Christophe, M LECUONA OYARZABEL Inaki, M APRENDISTEGUY Franck, Délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie, Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M PENA Patrick donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M SORHUET Vincent donne pour voir à Mme DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, Mme ALZA Sabrina donne pouvoir à Mme CORNU Odile, M HIRIART Michel, M ZOLEZZI Jean Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

**La séance débute à 19h05**

**Objet N° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2023.**

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2023.

**Objet N° 2 – Renouvellement du Contrat aidé PEC « Parcours Emploi Compétences » - agent aide cantine et entretien**

Par délibération en date du 25 septembre 2020, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence ».

Madame le Maire expose que l'agent, recrutée sur ce poste donne entière satisfaction dans toutes les tâches qui lui sont confiées et que considérant les besoins de la collectivité, il lui a été proposé de renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de renouveler le contrat CUI-PEC « Parcours Emploi Compétences » pour 6 mois supplémentaires à compter du 12 octobre 2023 et pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à cette décision.

**Objet N° 3 – Convention avec la société IZARLINK**

Après l'exposé de Raynald BOUCHON, le Conseil Municipal,

Vu la demande de la Mairie de Bariatou pour la mise en place d'une liaison de Fibre Optique Noire (FON) entre différents sites municipaux,

Considérant la proposition d'IZARLINK, société spécialisée en télécommunications, de mettre à disposition de la Mairie une FON pour une durée de 15 ans, conformément à la convention de location de Fibres Optiques présentée,

Considérant que cette convention est conforme aux principes du Code des Postes et Communications électroniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

**AUTORISER** Madame le Maire à signer la Convention de Location de Fibres Optiques entre la Mairie de Bariatou et IZARLINK, selon les termes et conditions énoncés dans le projet de convention présenté.

**AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

**La séance est levée à 19h13.**

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

<p><i>Solange DEMARCO-EGUIGUREN, Le Maire</i></p> 	<p><i>Odile CORNU, secrétaire de séance</i></p> 
---	---